



-  Lot et parties de lot visés
-  Territoire visé
-  Lot
-  Lot (rue)
-  Bordure de rue
-  Trottoir
-  Bâtiments principaux



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE IV
LOT 2301-189 ET PARTIES DE LOT 2301-23-P
TERRITOIRE SUR LEQUEL DES PLANS DE CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCAIVQ4PC24
 Préparé par : M.M. Échelle : 1:200

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire